

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

Extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 24 septembre 2020 à 20h00

Centre communal du Vallon à St-Cergue

1. Election d'un membre à la Commission des Finances (CoFin)

M. Bruno Dard, de la commune de Signy-Avenex, est élu tacitement et par acclamations à la Commission des Finances

Cette élection n'est pas soumise à référendum

2. Préavis N° 51-2020 "Comptes 2019"

Le préavis N° 51-2020 est adopté par 100 oui, 3 non et 8 abstentions

3. Rapport de la Commission de Gestion sur la gestion de l'exercice 2019

Le rapport est adopté par 99 oui, 4 non et 8 abstentions

4. Préavis N° 44.1-2019 "Modification du PR 44-2019 Reconduction du DISREN 2020-2025"

Le préavis N° 44.1-2019 est adopté, tel que amendé, par 105 oui, 0 non et 6 abstentions

5. Préavis N° 54-2020 "Octroi d'un prêt à la Sofren pour l'achat du bâtiment de la Grand-Rue 24 à Nyon"

Le préavis N° 54-2020 est adopté, tel que amendé, par 90 oui, 9 non et 12 abstentions

5. Préavis N° 56-2020 "Demande de crédit de CHF 80'000 pour l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2)"

Le préavis N° 56-2020 est adopté, tel que amendé, par 86 oui, 19 non et 6 abstentions

6. Préavis N° 57-2020 "Demande de crédit de CHF 100'000 pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève"

Le préavis N° 57-2020 est adopté, tel que amendé, par 89 oui, 19 non et 3 abstentions

7. Préavis N° 59-2020 "Demande de crédit de CHF 200'000 pour l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon"

Le préavis N° 59-2020 est adopté, tel que amendé, par 80 oui, 23 non et 8 abstentions

8. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. F. Costiou "Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos Communes"

Le rapport est adopté par 83 oui, 14 non et 14 abstentions

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Nyon, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou à l'affichage aux piliers publics.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente



Valérie Jeanrenaud



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Duillier, le 28 septembre 2020